

Dr André FOUGEROUSSE Docteur d'État ès sciences 1973
Professeur de Chimie *honoraire* de l'Université de Strasbourg
Doyen *honoraire* de la Faculté de Chimie
Site personnel www.andrefougerousse-recherche.fr
Courriel : andre.fougerousse@orange.fr
57850 DABO

Le 2 octobre 2017

Monsieur le Président de la République,

Votre projet de budget pour l'année 2018 me range dans la catégorie des fonctionnaires retraités nantis et me demande de contribuer au soutien des Français moins favorisés.

J'accepte volontiers ce geste de solidarité, mais, pour rester cohérent avec mon statut de fonctionnaire, je me permets d'émettre quelques exigences.

Être fonctionnaire, c'est être **chargé d'une fonction par l'État**, fonction que l'on s'engage à remplir avec sérieux et dignité et à en rendre compte.

J'ai commencé par être élève-maître à l'École Normale d'Instituteurs de la Moselle, après avoir réussi le concours d'entrée, à l'âge de seize ans. Présentant certaines capacités et ayant une bonne aptitude au travail, j'ai réussi le baccalauréat Math-Elem en 1963 (AB), puis quelques concours (IPES, CAPES de Physique-Chimie) et à me faire remarquer par un professeur de l'Université de Strasbourg, qui m'a recruté comme assistant en 1968.

Après avoir passé sept certificats, un DES, un DEA, soutenu une thèse d'État en chimie (en 1973), qui m'a permis de découvrir les contraintes et les exigences de la recherche scientifique, fait un stage d'un an à l'Université de Montréal, j'accédais à la carrière universitaire, dont je gravissais tous les échelons. J'ai même été nommé Directeur du DEUG Sciences (1985 - 1990), pour répondre aux défis de la première massification des études supérieures, et élu Doyen de la Faculté de Chimie (1999 - 2004).

Se superpose un parcours d'une quinzaine d'années en tant qu' élu de la République, trois mandats de maire (à partir de 1977, à l'âge de 33 ans, pour administrer une ville de dix mille habitants, réélu avec des scores croissants), un mandat de conseiller régional d'Alsace, de vice-président de la Communauté Urbaine de Strasbourg (malheureusement écourté, comme mon 3^e mandat de maire), qui a contribué à parfaire ma formation et à me faire découvrir les méandres de la nature humaine, les contraintes d'un parti, mais aussi les vertus de l'écoute et de la concertation.

Ce parcours a aussi été remarqué. J'ai été nommé Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole, décoré par M. Rocard en 1987, et Chevalier de l'Ordre National du Mérite par un décret de 1989 du Président F. Mitterrand, suite à la demande du Préfet.

Ce curriculum étant rapidement brossé, j'en arrive à expliciter mes exigences : c'est votre projet d'imposer onze vaccinations obligatoires à de très jeunes enfants qui me révolte, parce qu'il ne répond pas aux exigences auxquelles m'ont soumises mes responsabilités de **chargé de fonction publique à l'université, comme enseignant, chercheur et gestionnaire**.

Je m'explique.

L'obligation vaccinale ne pourrait se justifier que s'il était **démontré de façon incontestable**, en respectant des démarches scientifiques rigoureuses, dont les procédures et les résultats seraient publiés dans des revues d'audience internationale :

- que les vaccins protègent parfaitement tous les vaccinés (ceux-ci étant infectés artificiellement, ils risquent d'être contagieux et des transferts de virulence sont possibles) ;
- que les non-vaccinés représentent un danger pour la santé publique ;
- qu'il faut un minimum de 85 % de vaccinés pour lever tout risque d'épidémie ;
- que les vaccins proposés sont sans danger ;
- qu'il est justifié d'inoculer la même dose à tous les bébés, quelles que soient leurs aptitudes.

Je demande que Madame la Ministre me et vous fournisse les références des publications scientifiques sur lesquelles elle se fonde pour soutenir les affirmations ci-dessus. C'est la moindre des choses pour une telle entreprise d'agression physique aux effets incertains, que l'on veut imposer de force à tous les bébés.

Mon fils ayant fait un accident après BCG en 1973, à l'âge de quatre ans, j'ai lu énormément de choses sur les vaccins et j'accuse vos services du Ministère de la Santé d'être incapables **de prouver scientifiquement** les assertions ci-dessus exposées, qui leur servent de justifications, indiscutables, selon eux..., mais pas prouvées.

Dès lors, on ne peut pas fonder une politique vaccinale **obligatoire** sur la base d'observations partielles, imaginées, manipulées, interprétées, affirmées avec aplomb par des pontifes, mais malheureusement marquées par des quantités d'incertitudes et de faits contradictoires qui ne répondent pas aux dogmes officiels.

J'ai enseigné et fait ma recherche en chimie organique, la chimie du vivant. Le fonctionnement d'un organisme humain est d'une extrême complexité et personne, pas même les grands professeurs de médecine (omni compétents par définition), ne sont capables de comprendre et de prévoir toutes les interactions qui seront provoquées par l'injection directe de microorganismes étrangers (boostés par des substances dangereuses et parfois bricolés génétiquement) ni d'imaginer les conséquences à long terme sur des organismes affaiblis. Évaluer l'efficacité d'un vaccin en se fondant exclusivement sur le taux d'anticorps n'est absolument pas fiable.

Vous trouverez ci-joint la lettre ouverte que je destine à Madame Buzyn. Je cite certains travaux scientifiques publiés, qui mettent en doute l'utilité des vaccins. Je propose qu'ils soient calmement réexaminés, en toute transparence.

La Liberté.

Vous abordez souvent, dans vos discours, l'importance des libertés, vertus défendues de façon exemplaire, semble-t-il, dans notre pays.

Et pourquoi pas dans le domaine des vaccinations, domaine incertain s'il en est ??

J'affirme que les non-vaccinés ne représentent aucun danger (ce sont les vaccinés que l'on infecte artificiellement) et qu'il est outrancier et diffamatoire de les accuser d'incivisme.

J'estime que vous n'avez pas le droit d'imposer un acte aussi agressif, sans être assuré de son efficacité et de son innocuité à court et long terme, **assurance qui n'existe pas à ce jour**, sauf à ce que vous me le démontreriez rigoureusement ?

Et forcer la soumission des parents à l'acte vaccinal, si contestable, **en le subordonnant à l'obligation scolaire** est d'une incroyable violence, un abus de pouvoir injustifié, contraire au Droit. C'est un acte digne d'une dictature, dont l'Ordre des Médecins serait le bras armé, cette étonnante survivance de la sinistre police médicale créée sous le régime de Vichy...

Je souhaiterais, Monsieur le Président de la République, que vous laissiez un autre souvenir que cette lourde intervention obligatoire hasardeuse, parce qu'il y aura forcément d'innombrables ratés, des accidents, des scandales, du contentieux et des drames humains... pour rien. Les maladies infectieuses constituent seulement **1 %** de toutes les causes de décès dans le monde industriel. Agiter le chiffon rouge en brandissant **un** décès par rougeole est pathétique.

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien accorder à cet acte, dont vous porterez la responsabilité pleine et entière, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président de la République, l'expression de mes sentiments respectueux.

Dr André FOUGEROUSSE

Chargé d'une fonction de l'État pendant quarante ans.

Copies transmises à Madame Buzyn et à la presse peut-être intéressée, d'abord dévouée aux puissants...

Résumé

Faire un discours à la Sorbonne, c'est acquiescer aux valeurs universelles de la recherche universitaire. En l'appliquant à l'acte vaccinal, on est stupéfait d'observer le manque flagrant de preuves scientifiques et d'assister au recours à des croyances béates, perpétuées par des bonimenteurs privés, relayées par de pseudo-scientifiques souvent intéressés.

*La santé publique exige des preuves et des assurances, dont le Président de la République est le garant. **La liberté des vaccinations s'impose** pour une intrusion intime qui n'a prouvé ni son utilité irremplaçable ni son innocuité. Il existe des traitements qui méritent d'être reconnus et tentés.*